



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

SPLAAD – Parc d’activités de Beauregard - Cession du lot n°23 - Approbation de la 2ème partie du cahier des charges

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 19 novembre 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon métropole a confié à la SPLAAD l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée «Parc d'Activités de Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

La société 5ATA, dont l'activité concerne la conception-réalisation de machines spéciales dans les secteurs de l'aéronautique, de l'armement, du nucléaire, de la joaillerie, de l'électroménager, de l'automobile et du médical est actuellement basée à Dijon sur le Parc Tertiaire de Mirande. Elle a besoin d'un nouvel écrin pour son développement. La société 5ATA souhaite donc construire sur un parc d'activités plus orienté vers les activités productives. L'effectif actuel est de 5 salariés et ce projet d'investissement sera créateur de 1 à 3 emplois en 3 ans.
La construction, d'une surface de plancher attendue de 508 m² permettra d'accueillir des bureaux et des ateliers.

L'Acquéreur aura la possibilité de déroger, en accord avec l'Aménageur, à certaines prescriptions inscrites dans les documents annexes au présent CCCT.

Ce lot d'une superficie de 1 542 m² environ, est affecté d'une surface de plancher (SP) maximum de 900 m² sera cédé au prix de cession de 75€ HT le m² de terrain, soit 115 650,00 € HT.

Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Prix HT	TVA sur marges	Montant TTC
115 650, 00 €	21 485,95 €	137 135,95 €

Le paiement se fera en deux étapes : le versement d'un acompte de 5 % du montant du prix de vente à valoir sur le prix de vente hors taxe lors de la signature du compromis de vente, puis le solde à la signature de l'acte.

L'acquéreur remettra également au vendeur une somme de 5 000€ afin de garantir les éventuelles dégradations qu'il pourrait causer aux équipements communs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°23 sur la zone d'activité de Beauregard dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 66 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 13
 DONT 9 PROCURATION(S)

